

# CHARTRE DU RESEAU ETUDES

## Pour les candidats

### **Article 1 : Objet du projet**

Le réseau études est un service mis en place par le Point Information Jeunesse (PIJ) de Châteaudun afin de mettre en relation le(s) parent(s) désirant une prestation de service pour leurs enfants sur :

- le soutien scolaire (revoir les lacunes sur un cours spécifique),
- l'aide aux devoirs (accompagnement sur les exercices et révision des examens),
- les cours particuliers (explication et compréhension du programme selon le niveau de l'élève).

Quant au candidat, il pourra trouver un job étudiant de manière régulière ou occasionnelle contre une rémunération. Ce dispositif est gratuit et disponible au service jeunesse, 15 avenue Edgard Boutaric, à Châteaudun.

### **Article 2 : Les bénéficiaires**

Le candidat doit avoir minimum 16 ans et avoir un niveau de formation terminal BAC ou d'études supérieures. Une sensibilisation à la préparation au monde du travail sera offerte à 15 jeunes maximum, sélectionnés par entretien avec le Point information Jeunesse. Tous les candidats seront enregistrés en tant que demandeurs d'emploi pour l'aide aux devoirs.

### **Article 3 : Le rôle du Point Information Jeunesse**

#### **3.1 La base de données**

Le PIJ centralise les données du candidat et des familles dont les noms, les coordonnées et les disponibilités avec accord des parties. Sur le réseau, le nom des candidats seront nommés par un numéro. Le PIJ s'engage à transmettre les coordonnées aux familles pour le 1<sup>er</sup> contact. Aucune information personnelle ne sera donnée par téléphone.

Le PIJ s'engage à actualiser les données et à mettre à disposition le réseau afin de faciliter les relations entre les parties.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce et unifie la protection des données personnelles des résidents européens.

Afin de respecter les obligations de ce règlement, le PIJ s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données du public accueilli.

Conformément à la loi, le libre accès aux données personnelles est garanti. Le candidat peut donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de modification ou de retrait, s'il le juge utile, en contactant le Délégué à la Protection des Données à :

[dpo@mairie-chateaudun.fr](mailto:dpo@mairie-chateaudun.fr)

Tous les droits relatifs à la protection des données personnelles peuvent être consultés sur le site Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

#### **3.2 Information et formation**

Le PIJ et les intervenants apporteront aux candidats des informations et des dispositions sur une demi-journée, autour des thèmes suivants : l'entretien d'embauche, le contrat de travail et les méthodes de pédagogie.

Le PIJ s'engage à informer au mieux le jeune sur les informations liées réseau études.

#### **3.3 Responsabilité**

Le PIJ n'élabore pas le contrat de travail entre la famille et le candidat. Le PIJ est déchargé de toute responsabilité en cas de litige entre la famille et le candidat.

### **Article 4 : Les démarches d'inscription**

Le candidat doit s'acquiescer des démarches suivantes :

- remplir le formulaire d'inscription,

- présenter sa carte d'identité afin de contrôler l'identité du demandeur,
- prendre connaissance, accepter et signer la présente charte,
- remplir une autorisation à l'image,
- s'entretenir avec l'équipe du PIJ.

L'inscription se fait tout au long de l'année et est valable 1 an. Le candidat est responsable de sa réinscription et doit tenir à jour les informations en les communiquant auprès du PIJ. L'inscription définitive se fera uniquement par RDV avec l'ensemble des documents complétés et signés.

**Article 6 : L'engagement du candidat**

Le candidat doit :

- s'assurer d'avoir une assurance responsabilité civile à jour,
- déterminer au préalable toutes les modalités du contrat (conditions de travail, les horaires, etc.),
- respecter le domicile et vie privé des familles,
- honorer les RDV et contacter à l'avance en cas d'empêchement,
- veiller à la sécurité morale et physique des enfants et tenir compte des consignes des parents,
- alerter en cas de maltraitance ou de danger sur l'enfant auprès des secours compétents.

Le PIJ se réserve le droit de ne pas inscrire ou d'exclure du bénéfice du service toute personne ne respectant pas la charte. Le PIJ attend de chacun courtoisie et dialogue pour que ce dispositif fonctionne le mieux possible.

**A compléter par le candidat**

Je soussigné(e) (*nom et prénom*) .....

certifie l'exactitude des informations contenues dans le dossier d'inscription pour le réseau études de Châteaudun et déclare avoir pris connaissance et accepter la charte.

autorise l'utilisation des données pour le dispositif

Fait à Châteaudun, signature du candidat  
 Le ..... (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)

**A compléter par les parents si le candidat est mineur**

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) (*nom et prénom*) .....

Agissant en qualité de responsable légal du jeune (*nom et prénom*) .....

autorise mon fils / ma fille (*rayez la mention inutile*) à participer au module de sensibilisation du réseau Etudes de la ville de Châteaudun

certifie l'exactitude des informations contenues dans le dossier d'inscription pour le réseau Etudes de Châteaudun et déclare avoir pris connaissance et accepter la charte

autorise l'utilisation des données pour le dispositif

Fait à Châteaudun, signature du représentant  
 Le ..... (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)